

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 21 mars 2024**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-03-21-17 | Programme Eté Loisirs Seniors - Tarifs 2024
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault.



1105 426 421

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale des familles,

Considérant :

- Le programme d'animation qui va être proposé aux seniors stéphanois pendant l'été 2024, proposant des activités diversifiées (sorties, musées, soins à la personne, ateliers de bien-être, animations intergénérationnelles ...) nécessitant le recours à des prestataires,
- La demande de subvention adressée à la CARSAT et à la CFPPA pour participer au financement de ce programme qui contribue à encourager et maintenir le lien social avec et entre retraités,
- Le souhait que les personnes fréquentant ces animations participent financièrement à ces activités, même de façon symbolique,
- Le souhait de pouvoir accueillir, sur certaines activités et sorties, les enfants ou petits-enfants des seniors stéphanois pour favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Le Conseil d'administration décide :

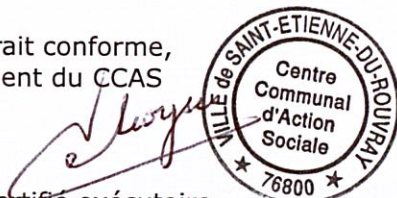
- De fixer, à compter du 1^{er} juin 2024, les tarifs suivants :

Ateliers bien-être	5 €
Sortie libre avec transport	10 €
Sortie avec activité et transport	15 €

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 25/03/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20240321-2024-03-21-17-DE

Publié ou notifié : 04 AVR. 2024